

**Elections complémentaires des conseils départementaux et
interdépartementaux de l'Ordre des infirmiers
en date du 1^{er} juillet 2021**

Annonce et appel à candidatures

Le jeudi 1^{er} juillet 2021, 51 des 56 conseils départementaux et interdépartementaux de l'Ordre des infirmiers procéderont :

- aux élections complémentaires visant à pourvoir les sièges titulaires devenus vacants et ayant un mandat arrivant à échéance en juin 2023,
- ainsi qu'aux élections complémentaires visant à pourvoir les sièges titulaires devenus vacants et ayant un mandat arrivant à échéance en octobre 2026.

Les membres sont élus par collège d'exercice (libéral, privé et public). Aucun siège suppléant n'est à pourvoir à l'occasion des élections complémentaires.

➤ **Les sièges à pourvoir sont les suivants :**

• **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers des Antilles et de Guyane**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège public : 1 siège titulaire femme

• **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de l'Ain et de l'Isère**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège public : 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 2 sièges titulaires femme et 1 siège titulaire homme -

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de l'Ardèche et de la Drôme**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 2 sièges titulaires femme - Collège public : 3 sièges titulaires femme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de la Loire**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme - Collège public : 2 sièges titulaires femme
---	--

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers du Rhône**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
--	---

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de Savoie et Haute-Savoie**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège libéral : 1 siège titulaire homme - Collège privé : 1 siège titulaire femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 2 sièges titulaires femmes - Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme)**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
---	---

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de Côte-d'Or et de l'Yonne**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme
--	---

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de la Nièvre et de Saône-et-Loire**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège libéral : 1 siège titulaire femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 3 sièges titulaires femme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers Comtois (Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort)**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme
---	---

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de Côtes-d'Armor et d'Ille et Vilaine**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège public : 2 sièges titulaires femme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers du Finistère et du Morbihan**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme - Collège public : 2 sièges titulaires femme et 2 sièges titulaires homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers du Cher et d'Indre**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège libéral : 1 siège titulaire homme - Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège public : 1 siège titulaire homme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers d'Eure et Loir et du Loiret**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège libéral : 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 2 sièges titulaires homme - Collège public : 2 sièges titulaires homme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 1 siège titulaire femme - Collège public : 1 siège titulaire femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 3 sièges titulaires femme et 1 siège titulaire homme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de Meurthe-et-Moselle**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège public : 2 sièges titulaires femme
---	--

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de la Meuse et des Vosges**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 2 sièges titulaires femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme - Collège public : 2 sièges titulaires femme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de la Moselle**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège public : 1 siège titulaire femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 1 siège titulaire femme - Collège public : 2 sièges titulaires femme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers du Bas-Rhin et du Haut-Rhin**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 1 siège titulaire femme
---	---

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers des Ardennes et de la Marne**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 2 sièges titulaires femmes
---	--

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de l'Aube et de Haute- Marne**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège public : 2 sièges titulaires femme
---	--

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers du Nord**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège public : 2 sièges titulaires femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège public : 2 sièges titulaires femme et 2 sièges titulaires hommes

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers du Pas-de-Calais**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme
--	---

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de Aisne, de l'Oise et de la Somme**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire femme
--	---

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de Paris**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège libéral : 1 siège titulaire femme - Collège public : 1 siège titulaire homme
--	---

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de Seine-et-Marne**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire homme
---	--

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers des Yvelines et du Val-de-Marne**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège libéral: 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-Seine**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé 1 siège titulaire femme - Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme - Collège public : 2 sièges titulaires femme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de Seine-Saint-Denis**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers du Val-d'Oise**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège libéral : 1 siège titulaire femme - Collège privé : 2 sièges titulaires femme - Collège public : 1 siège titulaire homme
--	--

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de Basse-Normandie (Calvados, Manche, Orne)**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège libéral : 1 siège titulaire femme - Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège libéral : 1 siège titulaire femme - Collège privé : 1 siège titulaire femme - Collège public : 2 sièges titulaires femme et 1 siège titulaire homme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de Dordogne**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme
--	---

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de Gironde**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège public : 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 1 siège titulaire femme - Collège public : 2 sièges titulaires femme et 1 siège titulaire homme
---	--

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de la Corrèze et de la Creuse**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	• Collège public : 1 siège titulaire femme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de la Haute-Vienne**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège public : 1 siège titulaire femme
--	--

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers Picto-Charentais (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne)**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
---	--

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de l'Aude et des Pyrénées-Orientales**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
--	--

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers du Gard et de Lozère**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège libéral : 1 siège titulaire femme - Collège privé : 1 siège titulaire femme - Collège public : 1 siège titulaire homme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de l'Hérault**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	- Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	- Collège libéral : 1 siège titulaire femme - Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 2 sièges titulaires femme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers AGEHPY (Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées)**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 2 sièges titulaires femme et 1 siège titulaire homme
---	--

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers de Haute-Garonne**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège libéral : 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire homme -
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège public : 1 siège titulaire femme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers du Tarn**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège public : 1 siège titulaire femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège public : 1 siège titulaire femme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers du Tarn-et-Garonne**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège libéral : 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
---	--

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de Loire-Atlantique et de Vendée**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège public : 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège libéral : 1 siège titulaire femme - Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers du Maine-et-Loire et de Mayenne**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège libéral : 1 siège titulaire homme - Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire femme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège libéral : 2 sièges titulaires femme - Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers de Haute-Corse et Corse du Sud**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège libéral : 1 siège titulaire homme - Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
--	--

- **Conseil interdépartemental de l'ordre des infirmiers Alpes - Vaucluse (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Vaucluse)**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
Sièges dont le mandat arrivera à échéance en octobre 2026 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège libéral : 1 siège titulaire homme - Collège privé : 1 siège titulaire homme - Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers des Alpes-Maritimes**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège privé : 1 siège titulaire femme
--	---

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers des Bouches-du-Rhône**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège public : 1 siège titulaire femme
--	--

- **Conseil départemental de l'ordre des infirmiers du Var**

Sièges dont le mandat arrivera à échéance en juin 2023 :	<ul style="list-style-type: none"> - Collège public : 1 siège titulaire femme et 1 siège titulaire homme
--	---

➤ **Conditions d'éligibilité**

- être de nationalité française ou européenne (UE et EEE),
- ne pas avoir plus de 71 ans au 1^{er} juin 2021 (date limite de dépôt des candidatures),
- être inscrit au tableau de l'ordre depuis au moins trois années avant la date de l'élection (soit avant le 2 juillet 2018),
- être à jour de sa cotisation ordinale pour les trois dernières années incluant la cotisation 2021,
- n'avoir fait l'objet d'aucune sanction prononcée par la juridiction disciplinaire ou la section des assurances sociales entraînant l'inéligibilité.

➤ **Déclaration de candidature**

La déclaration de candidature est déposée au moyen du formulaire type prévu à cette fin (le formulaire pour les sièges ayant un mandat arrivant à échéance en juin 2023 ou le formulaire pour les sièges ayant un mandat arrivant à échéance en octobre 2026) sur le site internet de dépôt des candidatures **avant le mardi 1^{er} juin 2021 à 16h00.**

Il est possible pour un même candidat de se présenter à la fois à l'élection complémentaire visant à pourvoir des sièges dont le mandat arrive à échéance en juin 2023 et à l'élection complémentaire visant à pourvoir des sièges dont le mandat arrive à échéance en octobre 2026 dans les conseils où le cas se présente.

La déclaration doit obligatoirement indiquer les nom et prénom, la date de naissance, l'adresse professionnelle, les titres, le mode d'exercice, la qualification professionnelle et, le cas échéant, les fonctions ordinales ou dans des organismes professionnels, actuelles et, le cas échéant, passées. Elle doit être signée.

A la déclaration de candidature doit être joint un justificatif du mode d'exercice au moment de la candidature. Seront acceptés :

- pour les salariés, une attestation de l'employeur de moins de 3 mois ou le haut d'une fiche de paie de moins de 3 mois,
- pour les personnes exerçant à titre libéral ou mixte, une attestation (ou tout document) de l'URSSAF de moins de 3 mois,
- pour les fonctionnaires en disponibilité, la décision de mise en disponibilité émise par l'employeur,
- pour les retraités, la dernière fiche de paie ou la radiation de l'URSSAF, ainsi qu'une preuve de la situation de retraité.

Elle peut être accompagnée d'une profession de foi respectant les critères suivants : être rédigée en français, figurer sur une seule page recto, ne pas dépasser le format 210 x 297 mm, être en noir et blanc, être consacrée uniquement à la présentation du candidat au nom duquel elle est diffusée et à des questions entrant dans le champ de compétences de l'ordre en application de l'article L. 4312-3 du code de la santé publique (cf. articles 8 et 10 du Règlement électoral).

➤ **Retrait des candidatures**

Le retrait de candidature peut intervenir avant la date d'envoi des instruments de vote soit avant le jeudi 10 juin 2021. Il est notifié au Conseil organisateur, ici au Conseil national, par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé au siège du Conseil national contre récépissé.

➤ **Consultation et correction des listes électorales**

Pour consulter les listes électorales, il convient de se connecter sur le site <https://infirmiers.neovote.com> au moyen de l'identifiant personnel qui vous a été adressé par courriel (ou à défaut par courrier postal). Les demandes de modifications, doivent être faites sur l'espace personnel de l'infirmier inscrit <https://espace-membres.ordre-infirmiers.fr/>

➤ **Propagande électorale**

Nul ne peut pratiquer un acte de propagande électorale de l'ouverture à la clôture des votes le concernant. Est ici visé l'ensemble des moyens de communication mis en œuvre par les candidats à une élection ou par des tiers qui les soutiennent afin de recueillir les suffrages des électeurs.

➤ **Modalités de vote**

Le vote aura lieu par internet à l'exclusion de toute autre modalité. Le scrutin se déroulera **du mercredi 16 juin 2021 à 9h00 au 1^{er} juillet 2021 à 14h00** (heure de Paris).

Pour accéder à l'espace de vote, il conviendra de se connecter à l'adresse <https://infirmiers.neovote.com> puis saisir l'**identifiant** personnel communiqué par courriel (ou à défaut par courrier) et le **numéro ordinal**.

L'élection se fait au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

➤ **Dépouillement**

Les résultats des deux élections seront proclamés séparément. En 1er lieu seront proclamés pour chaque conseil et pour chaque collège les résultats de l'élection complémentaire pour les sièges ayant une échéance arrivant à terme en juin 2023. En 2nd lieu seront proclamés les résultats de l'élection complémentaire pour les sièges ayant une échéance arrivant à terme en octobre 2026.

Sont proclamés élus en qualité de membres titulaires le ou les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. Dans l'hypothèse où un candidat qui aurait candidaté aux 2 élections (à la fois pour un mandat arrivant à échéance en juin 2023 et pour un mandat arrivant à échéance en octobre 2026) serait élu dans chacune d'elles, il devra faire un choix et démissionner du mandat qu'il souhaite abandonner dans un délai de 2 semaines.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez adresser un mail à election.cnoi@ordre-infirmiers.fr